

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 11 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un
Le onze du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quatre juin deux mille vingt et un, s'est réuni à la Salle Le Météore, 27 route de Frangy à MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

15 JUIN 2021

Déposée en
Préfecture le

14 JUIN 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Samuel DIXNEUF à Etienne ANDRÉYS, Thomas MESZAROS à Christian ANSELME

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Claude MARTIN, Aurélien MODURIER, Thomas TERRIER

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PRÊT DE CAPTEURS MESURANT LE NIVEAU DE REMPLISSAGE DES CONTENEURS AUX POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Les services de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie ont mis au point un système électronique de captage du niveau des déchets contenus dans les points d'apport volontaire, relié à une application Android, dans le but de rendre plus efficiente la collecte des déchets ménagers par le service public.

Ce système est actuellement en phase d'expérimentation sur le territoire de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Le Grand Annecy, ayant été informé de ce dispositif et souhaitant également l'expérimenter, s'est rapproché de Rumilly Terre de Savoie afin de convenir de la mise à disposition de capteurs de déchets réalisés par cette dernière afin de les installer sur certains des points d'apport volontaire de déchets de son propre territoire.

Le Prêteur s'engage à mettre à disposition gratuitement les éléments suivants :

- Deux capteurs mesurant le niveau de remplissage des conteneurs aux points d'apports volontaires de déchets ménagers,
- L'application Android « JyCollect » permettant de visualiser les données de ces 2 capteurs.

Ce prêt est prévu pour une durée initiale de 3 mois, à compter de la signature de la convention.

Le prêt pourra être reconduit tacitement pour la même durée, sauf en cas de dénonciation d'une des deux parties et sans que la durée totale du prêt ne puisse toutefois excéder 12 mois.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la convention sus-citée ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.